Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 029-212900930-20251211-DELIDEC202553-DE

COMMUNE DE KERNILIS
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 11 décembre deux mille vingt-cinq, à 20h30,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Mme Sandra ROUDAUT.

Etaient présents : MM. ROUDAUT, BALCON, JESTIN, COSSET, BERTHOULOUX, IMBERDIS, CORTES, LE MESTRE, TALON, LANDURE, L'HOSTIS, LE ROUX

Absent : Néant
Secrétaire de séance : Quentin L'HOSTIS

DATE DE CONVOCATION : ***05/12/2025***
DATE D'AFFICHAGE : ***12/12/2025***
NOMBRE DE CONSEILLERS : En exercice : 12 Présents : 12 Votants : 12

OBJET : **BONS CADEAUX DE NOËL**

Mme Le Maire propose d'attribuer d'un bon cadeau aux enfants des agents, en poste depuis plus de 6 mois, qui ont des enfants de moins de 15 ans au 31 décembre de l'année N.

Ces bons seront à utiliser auprès des commerces de proximité et artisans des communes de la Communauté Lesneven Côte des Légendes.

La commune versera directement aux professionnels le règlement correspondants aux bons cadeaux.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer un bon de 46 euros à chaque enfant de moins de 15 ans des employés communaux.

Pour extrait certifié exact,

Le Maire

MAIRIE DE KERNILIS
29 (Finistère)

Sandra ROUDAUT.

Le Secrétaire,

Quentin L'HOSTIS.